

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Nombre de Membres
En exercice : 29
Titulaires présents : 20
Pouvoirs : 9

Date de convocation :
05/06/2024
Date d'affichage :
12/06/2024

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUTHION Jean-Paul ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PROST Philippe ; STEYAERT Frank ; BLASER Michel ; CALLAND Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; GERMAIN Christophe ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : BERPERRON Pierre-Rémy (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; ETCHEGARAY Josiane (représentée par LONG Grégoire) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine (représentée par MOREL Denis) ; PIETRIGA Guy (représenté par RETORD Dominique) ; BUNOD Remy (représenté par BUCHOT Jean-Yves) ; CHATOT Patrick (représenté par CASSABOIS Yannick) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par DUTHION Jean-Paul) ; REVOL Hervé (représenté par STEYAERT Frank).

Objet : Approbation des marchés de travaux pour la requalification de l'ancienne Trésorerie de Clairvaux en Office du Tourisme. Lots 9 et 11.

Rapporteur : BUCHOT Jean-Yves

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de l'opération de requalification de l'ancienne trésorerie de Clairvaux-les-Lacs en Office de tourisme, une consultation a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux, selon la procédure adaptée.

Par délibération du 26 mars 2024, le Bureau Communautaire a approuvé les marchés relatifs à neuf des onze lots. Les lots n°9 « Plomberie » et n°11 « Chauffage- Ventilation » n'avaient fait l'objet d'aucune offre.

Pour ces deux lots, il a été décidé de contacter un opérateur économique en vue de l'attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article L 2122-1 du code de la commande publique.

INTITULE DU LOT	Rappel estimation en Euros H.T.	Entreprises retenue	Montant du marché en Euros H.T.
LOT N° 09 - Plomberie	13 000,00 €	CSTI	12 390,50 €
LOT N° 11 – Chauffage- Ventilation	59 000,00 €	CSTI	59 318,79 €

La **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**, réunie le 06 juin 2024 propose de retenir l'offre de CSTI,
Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les marchés de travaux présentés.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer ces marchés et tous documents utiles à leur exécution.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

